



DÉPARTEMENT DU DOUBS
MAIRIE DE MAMIROLLE
25620
2 bis rue de l'école
TÉL 03 81 55 71 50
FAX 03 81 55 74 61
mairie@mamirolle.com
www.mamirolle.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 24 mars 2015 à 19h00

Présidence : M. Daniel HUOT, Maire

Présents : tous les conseillers, sauf Ms. COPPOLA Ernest, LOOTEN Bernard et Mmes RICARD Edwige, LE BARBENCHON Florence, CLOIREC Céline et BICHET Monique à partir de 20h10 excusés

Procurations : de M. COPPOLA Ernest à Mme SEYER Séverine
de M LOOTEN Bernard à M. CUENOT Éric
de Mme RICARD Edwige à M. HUOT Daniel
de Mme LE BARBENCHON Florence à Mme BOURGOIN Cécile
de Mme BICHET Monique à M. MAILLOT Dominique à partir de 20h10.

Secrétaire : Mme SEYER Séverine

Le Maire certifie :

que la convocation du conseil municipal a été faite le 17 mars 2015;
que le nombre de conseillers en exercice est de 19.

Le présent procès-verbal a été affiché à la porte de la mairie le 31 mars 2015, en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11, L.2121-17, L.2124-3, R.121-7, R.121-9, R.124-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du jeudi 5 mars 2015

2. Finances : Budget principal / Budget assainissement / Budget Forêt / Budget Murs Nus

- Approbation du compte de gestion 2014
- Vote du compte administratif 2014
- Affectation du résultat 2014

3. FRANCAS : budget animation enfance ó périscolaire 2015

4. Fixation des tarifs à la participation à la compétence pour le développement de l'enseignement musical intercommunal sur le périmètre des communes membres.

5. Fixation d'un tarif de location aux particuliers de la sono portable

6. Informations diverses :

- ✓ Point sur les demandes d'autorisation d'urbanisme / DIA et demandes de certificat d'urbanisme
- ✓ Information du Conseil Municipal des actes de gestion pris dans le cadre des délégations attribuées au Maire
- ✓ Société GENESTEST : demande d'autorisation pour l'extension d'une installation de transit de bovins sur le territoire de la commune de La Chevillotte
- ✓ Participation de la commune au syndicat du Plateau

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du 5 mars 2015

Le Maire invite les conseillers à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du 5 mars 2015. En l'absence d'observations, le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal.

2. Finances : budget principal et budgets annexes

2.1. Budget principal

2.1.1. Approbation du compte de gestion 2014

Vu l'état de l'exécution budgétaire 2014
Vu le compte de gestion du Receveur Municipal,
L'exposé du Maire entendu,

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte de gestion du budget communal du Receveur Municipal pour l'exercice 2014 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du budget communal pour le même exercice.

Monsieur le Receveur Municipal est chargé en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

2.1.2. Vote du compte administratif 2014

Vu l'état de l'exécution budgétaire 2014
Vu le compte de gestion du Receveur Municipal

Monsieur le Maire présente les comptes du budget communal dont les résultats sont les suivants :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes 2014	447 108,86	903 323,88
Dépenses 2014	457 990,55	757 917,22
Résultat net de l'exercice 2014	- 10 881,69	145 406,66
Reprise du résultat de clôture 2013	- 140 983,67	+ 93 279,02
Résultat de clôture 2014	- 151 865,36	+ 238 685,68

Détermine le besoin de financement :

Déficit d'investissement (D001) :	151 865,36
Reste à réaliser 2014 en dépenses	210 413,84
Reste à réaliser 2014 en recettes	283 774,50
Besoin de financement 2015	99 152,01
Proposition d'affectation en réserve (1068)	99 152,01
Résultat reporté (R002)	139 533,67

Le Maire sorti pendant le délibéré du compte administratif, il est désigné un Président de séance en la personne de Madame Francine MARTIN, 1^{ère} Adjointe au Maire

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2014 du budget communal et arrête les comptes aux résultats susmentionnés.

Monsieur le Receveur Municipal est chargé en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

2.1.3. Affectation du résultat 2014

Vu l'état de l'exécution budgétaire 2014,
Vu le compte de gestion du Receveur Municipal,
Vu le compte administratif,
L'exposé du Maire entendu,

Le Conseil Municipal à l'unanimité, affecte les résultats de clôture aux comptes suivants :

Au D 001 ó Déficit d'investissement reporté	151 865,36
Au R 002 ó Excédent de fonctionnement reporté	139 533,67
Au R 1068 ó Excédent de fonctionnement capitalisé	99 152,01

Monsieur le Receveur Municipal est chargé en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

2.2 Budget assainissement

2.2.1. Approbation du compte de gestion 2014

Vu l'état de l'exécution budgétaire 2014

Vu le compte de gestion du Receveur Municipal,

L'exposé du Maire entendu,

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte de gestion du budget assainissement du Receveur Municipal pour l'exercice 2014 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du budget assainissement pour le même exercice.

Monsieur le Receveur Municipal est chargé en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

2.2.2. Vote du compte administratif 2014

Vu l'état de l'exécution budgétaire 2014

Vu le Compte de gestion du Receveur Municipal

Monsieur le Maire présente les comptes du budget annexe assainissement dont les résultats sont les suivants :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes 2014	42 801,91	104 948,02
Dépenses 2014	31 096,54	63 887,14
Résultat net de l'exercice 2014	11 705,37	41 060,88
Reprise du résultat de clôture 2013	+ 14 825,12	43 740,42
Résultat de clôture 2014	26 530,49	84 801,30

Détermine le besoin de financement :

Excédent d'investissement (R001) :	26 530,49
Reste à réaliser 2014 en dépenses	0,00
Reste à réaliser 2014 en recettes	0,00
Besoin de financement 2015	0,00
Proposition d'affectation en réserve (1068)	0,00
Résultat reporté (R002)	84 801,30

Le Maire sorti pendant le délibéré du compte administratif, il est désigné un Président de séance en la personne de Madame Francine MARTIN, 1^{ère} Adjointe au Maire

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif 2014 du budget assainissement et arrête les comptes aux résultats susmentionnés.

Monsieur le Receveur Municipal est chargé en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

2.2.3. Affectation du résultat 2014

Vu l'état de l'exécution budgétaire 2014,

Vu le compte de gestion du Receveur Municipal,

Vu le compte administratif,

L'exposé du Maire entendu,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, affecte les résultats de clôture aux comptes suivants :

Au R 001 ó Excédent d'investissement reporté	26 530,49
Au R 002 ó Excédent de fonctionnement reporté	84 801,30
Au R 1068 ó Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00

Monsieur le Receveur Municipal est chargé en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

2.3. Budget Forêt

2.3.1. Approbation du compte de gestion 2014

Vu l'état de l'exécution budgétaire 2014
Vu le compte de gestion du Receveur Municipal,
L'exposé du Maire entendu,

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte de gestion du budget forêt du Receveur Municipal pour l'exercice 2014 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du budget forêt pour le même exercice.

Monsieur le Receveur Municipal est chargé en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision

2.3.2. vote du compte administratif 2014

Vu l'état de l'exécution budgétaire 2014
Vu le compte de gestion du Receveur Municipal

Monsieur le Maire présente les comptes du budget annexe Forêt dont les résultats sont les suivants :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes 2014	18 002,71	19 675,26
Dépenses 2014	3 486,00	7 298,03
Résultat net de l'exercice 2014	14 516,71	12 377,23
Reprise du résultat de clôture 2013	- 435,91	+ 12 197,74
Résultat de clôture 2014	14 080,80	+ 24 574,97

Détermine le besoin de financement :

Excédent d'investissement (R001) :	14 080,80
Reste à réaliser 2014 en dépenses	15 171,00
Reste à réaliser 2014 en recettes	0,00
Besoin de financement	1 090,20
Proposition d'affectation en réserve (1068)	1 090,20
Résultat reporté (R002)	23 484,77

Le Maire sorti pendant le délibéré du compte administratif, il est désigné un Président de séance en la personne de Madame Francine MARTIN, 1^{ère} Adjointe au Maire

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2014 du budget annexe forêt et arrête les comptes aux résultats susmentionnés.

Monsieur le Receveur Municipal est chargé en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

2.3.3. Affectation du résultat 2014

Vu l'état de l'exécution budgétaire 2014,
Vu le compte de gestion du Receveur Municipal,
Vu le compte administratif,
L'exposé du Maire entendu,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, affecte les résultats de clôture aux comptes suivants :

Au R 001 ó Excédent d'investissement reporté	14 080,80
Au R 002 ó Excédent de fonctionnement reporté	23 484,77
Au R 1068 ó Excédent de fonctionnement capitalisé	1 090,20

Monsieur le Receveur Municipal est chargé en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

2.4. Budget Murs Nus

2.4.1. Approbation du compte de gestion 2014

Vu l'état de l'exécution budgétaire 2014
Vu le compte de gestion du Receveur Municipal,
L'exposé du Maire entendu,

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte de gestion du budget Murs Nus du Receveur Municipal pour l'exercice 2014 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du budget Murs Nus pour le même exercice.

Monsieur le Receveur Municipal est chargé en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

2.4.2 Vote du compte administratif 2014

Vu l'état de l'exécution budgétaire 2014
Vu le compte de gestion du Receveur Municipal

Monsieur le Maire présente les comptes du budget annexe Murs Nus dont les résultats sont les suivants :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes 2014	22 124,15	14 083,44
Dépenses 2014	- 5 486,95	- 12 058,59
Résultat net de l'exercice 2014	16 637,20	2 024,85
Reprise du résultat de clôture 2013	- 16 637,20	+ 8 781,96
Résultat de clôture 2014	0,00	+ 10 806,81

Détermine le besoin de financement :

Résultat d'investissement :	0,00
Reste à réaliser 2014 en dépenses	0,00
Reste à réaliser 2014 en recettes	0,00
Besoin de financement	0,00
Proposition d'affectation en réserve (1068)	0,00
Résultat reporté (R002)	10 806,81

Le Maire sorti pendant le délibéré du compte administratif, il est désigné un Président de séance en la personne de Madame Francine MARTIN, 1^{ère} Adjointe au Maire

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2014 du budget Murs Nus et arrête les comptes aux résultats susmentionnés.

Monsieur le Receveur Municipal est chargé en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

2.4.3. Affectation du résultat 2014

Vu l'état de l'exécution budgétaire 2014,
Vu le compte de gestion du Receveur Municipal,
Vu le compte administratif,
L'exposé du Maire entendu,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, affecte les résultats de clôture aux comptes suivants :

Au D 001 ó Déficit d'investissement reporté	0,00
Au R 002 ó Excédent de fonctionnement reporté	10 806,81
Au R 1068 ó Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00

Monsieur le Receveur Municipal est chargé en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

3. FRANCAS : budget animation enfance ó périscolaire 2015

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget prévisionnel « Animation enfance ó périscolaire 2015 » de l'association des FRANCAS du Doubs qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 214 807 ¤.

La participation communale s'élève à 83 406 ¤, subvention non déduite.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver ce budget qui sera joint à la présente délibération lors de sa transmission au service de légalité de la Préfecture
- d'autoriser M. le Maire à signer les avenants liés à ce budget

4. Fixation des tarifs 2015 à la participation à la compétence : « développement de l'enseignement musical intercommunal » du Syndicat du Plateau.

Par délibération en date du 22 janvier 2014, les membres du Conseil Municipal ont décidé de participer à la compétence « développement de l'enseignement musical intercommunal » du syndicat du Plateau.

Monsieur le Maire rappelle les modalités financières retenues de participation à cette compétence optionnelle à savoir :

- une participation au prorata du nombre d'adhérents de l'année scolaire par commune
- et une participation au prorata du nombre d'habitants de chaque commune (population DGF de chaque année)

Pour l'année 2013/2014, les tarifs étaient de 115 ¤ par élève et par an ainsi qu'une participation de 0.15 ¤ par habitant.

Monsieur le Maire propose de reconduire ces tarifs pour l'année scolaire 2014/2015.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, pour l'année 2014/2015 de fixer les tarifs suivants : 115 ¤ par élève et 0.15 ¤ par habitant.

5. Fixation d'un tarif de location aux particuliers de la sono portable.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il a été saisi d'une demande d'un particulier, louant la salle annexe de la salle des fêtes, de disposer de la sono portable.

Aucun tarif n'ayant été défini à ce jour, Monsieur le Maire propose de fixer, pour les particuliers du cercle 1, le tarif de location de cette sono à 20 ¤ / jour à compter du 1^{er} mai 2015.

Un contrat de location sera établi à cet effet et le règlement de la salle des fêtes sera modifié en ce sens.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- décident de fixer, pour les particuliers du cercle 1, le tarif de location de la sono portable à 20 €/ jour à compter du 1^{er} mai 2015. Le prêt de la sono aux associations du cercle 1 reste gratuit.
- autorisent Monsieur le Maire à procéder aux modifications du règlement de la salle des fêtes nécessaires à l'application de cette décision.

6. Informations diverses

6.1. Point sur les demandes d'autorisation d'urbanisme

	NOM	Lieu des travaux	Nature des travaux	Décisions
Décision de DP	SCI BCPP ó M. POISSENOT Julien	6 Rue de l'école	Pose de 5 velux en toiture	Décision tacite le 27/02/2015
Dépôt de DP	GARDAVAUD Didier	5 Bis rue des Champs de la Pierre	Prolongation de toit pour couvrir une terrasse Parcelle AK 49	
	JACQUEMIN Loïc	7 rue des Essarts	Création d'une ouverture avec création d'une porte fenêtre façade Nord	
	M. LE TALLEC Yves	1 Rue des Champs Grosbois	Construction d'un abri de jardin et d'un abri voiture	

	Pétitionnaire	Références cadastrales et objet	Adresse du terrain
Demande de certificat d'urbanisme d'information.	Maître Raphaël CALLIER	Section AH n°197	45 Rue de la gare
Demandes de certificat d'urbanisme opérationnel	M. ADAM Jean-Charles	Section AE n°12	8 Chemin des prairies
	Maître Raphaël CALLIER	Section AK n°98	Rue des Quatre Vents

	Pétitionnaire	Références cadastrales	Adresse du terrain	Décision
Déclaration d'intention d'aliéner	Maître MARCONOT	Section AI n°67	1 Rue de l'École	Refus de préempter
	Maître Raphaël CALLIER	Section AK n°98	Rue des Quatre Vent	Refus de préempter

6.2. Information du Conseil Municipal des actes de gestion pris dans le cadre des délégations attribuées au Maire

Objet : Analyse METOX AOX matières inhibitrices en entrée et sortie de la STEP

Titulaire : Gaz et Eaux

Montant : 1 139.50 € TTC

6.3 Société GENØATEST : demande d' autorisation pour l' extension d' une installation de transit de bovins sur le territoire de La Chevillotte

La demande d' autorisation par la société GENØATEST d' extension d' une installation de transit de bovins sur la commune de La Chevillotte fera l' objet d' une enquête publique qui se déroulera du 16 avril au 21 mai 2015 sur le territoire de La Chevillotte.

Les dispositions de l' article 7 de l' arrêté d' ouverture d' enquête prévoient que le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur cette demande dès l' ouverture de l' enquête et au plus tard le 5 juin 2015.

Monsieur le Maire invite donc les membres du Conseil Municipal à venir consulter en mairie les différentes pièces de ce dossier dans la perspective prochaine d' émettre un avis.

6.4. Participation de la commune au syndicat du Plateau.

Monsieur le Maire informe les membres de l' assemblée que la participation de la commune au syndicat du plateau pour l' année 2015 s' élève à 18 367.94 ¤ et se décompose comme suit :

Cotisation 2015	Frais de suivi des dossiers	Frais de suivi de dossier crèche	Marais de Saône	Relais Familles Assistantes Maternelles	Ecole de Musique	Crèche Investissement	Crèche Fonctionnement
709.60 ¤	1413.04 ¤	733.79 ¤	1238.18 ¤	1959.05 ¤	3946.10 ¤	3782.91 ¤	4585.26 ¤

L' ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

Le prochain conseil municipal se tiendra le **lundi 13 avril 2015 à 19h00**

La secrétaire,

Séverine SEYER

Le Maire,

Daniel HUOT